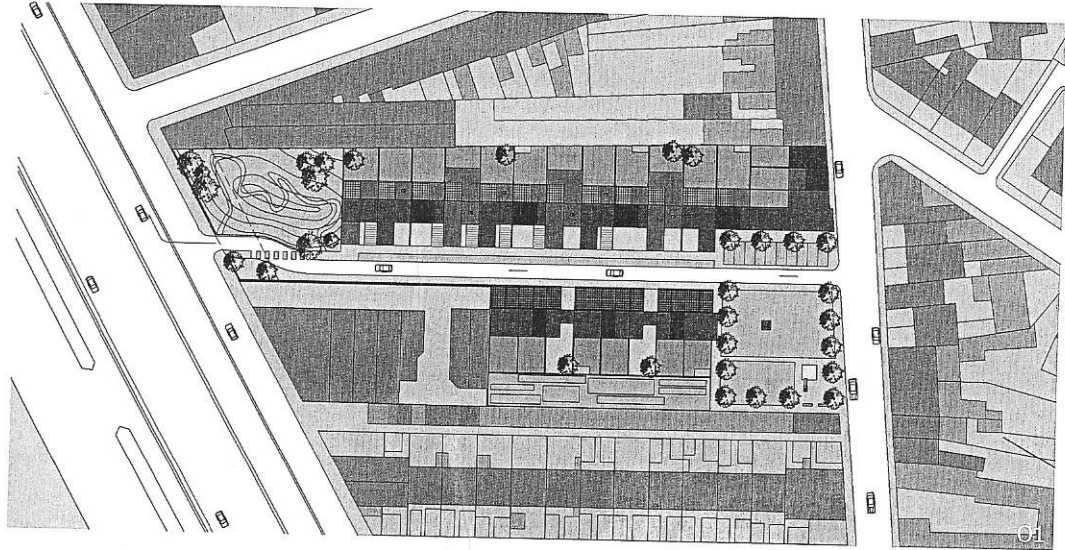


A+, no 178, oct-nov 5/2002.

# 040 CONCOURS



## LES FORGES À LIÈGE

**CONCOURS** // Concours d'idées relatif à la construction et l'implantation de 22 logements et l'aménagement des voiries, organisé par la Ville de Liège sur le site dit "Les Forges", 42-44 quai de Coronmeuse à Liège. Il s'agit d'un concours d'idées de type restreint. La première phase a permis de sélectionner six candidats, qui ont ensuite été invités à déposer un projet de manière anonyme.

**JURY** // Membres votants: L. Laurent (Dir. gén. Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, président du jury), M. Yema (Échevin du logement de la Ville de Liège), M. Firket (Échevin de l'environnement et du cadre de vie de la Ville de Liège), P. Sauveur (Ingénieur architecte, représentant OA), B. Herbecq (Prof. à l'ISA Lambert-Lombard), N. Nelles (Prof. à l'ISA Saint-Luc Liège), F. Peters (Prof. fac. sciences appliquées, ULG), B. Mottet (suppléante du fonctionnaire délégué de la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine), J. P. Gomez (Dir. du département de l'Urbanisme de la Ville de Liège). Observateurs: M. Dawance (Att. à la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine), L. Trifonof (arch. Service des permis d'Urbanisme de la Ville de Liège), A. Malherbe (Chef de projet de la Zone d'initiatives privilégiées), T. Dehin (Att. Cabinet de l'échevin de l'Urbanisme de la Ville de Liège), P. Noirhomme (Service du Logement de la Ville de Liège) et V. Willemart (Conseillère communale de la Ville de Liège).

**IMPLANTATION** // Le concours concerne la Zone d'Initiative Privilegiée (ZIP) du quartier Nord à

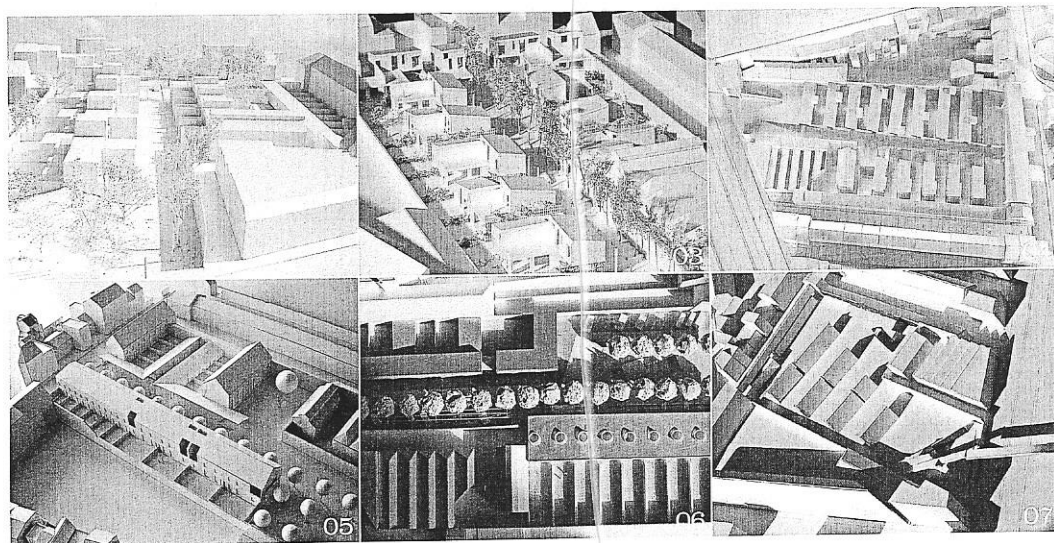
Liège. L'environnement du projet consiste en un bâti industriel réparti sur de vastes parcelles (une marbrerie est encore en activité) et en une cité ouvrière (Cité Benoît), composé de petites maisons ouvrières dos-à-dos avec une rangée d'ateliers pour armuriers. Le travail à domicile et l'armurerie ont marqué l'histoire de ce quartier.

**PROGRAMME** // Il s'agissait de concevoir 22 logements, pour moitié de logement social et pour moitié de logement moyen, dont 14 maisons unifamiliales mitoyennes et 8 duplex (70% de 3 chambres et 30% de 2 chambres), "avec jardin à l'avant et à l'arrière évoquant l'implantation des anciennes forges voisines et constituant une interprétation actualisée d'un modèle typologique caractéristique du quartier". Les différents types de logements sont répartis afin de favoriser une réelle mixité dans le nouvel ensemble. Une voirie de desserte locale doit être créée. L'accent est mis sur l'intégration urbaine des logements, en particulier sur la mitoyenneté, ainsi que sur la faisabilité financière et la durabilité des projets.

**01 LAURÉAT: ATELIER D'ARCHITECTURE 02 PIERRE BLONDEL** // À travers une présentation ludique, Pierre Blondel guide le lecteur au fil de son argumentaire, de l'analyse du contexte à une nouvelle manière d'habiter. S'inspirant du modèle de la cité ouvrière voisine, les logements se situent de part et d'autre d'une nouvelle rue. Cette rue permet de désenclaver l'ensemble, de même que l'espace public situé à la lisière du quartier et l'utilisation de la colline comme référence de composition. Pour éviter les nuisances

sonores de Coronmeuse, la rue débouche sur le boulevard par une chicane, entre un talus et un terrain disponible pour une construction future. Les logements et les espaces extérieurs privés sont diversifiés. On trouve, à l'ouest de la rue, douze maisons formées par la juxtaposition de trois modèles, à 1, 2 ou 3 niveaux, en recul partiel, avec jardin privé à l'arrière. À l'est de la rue s'implantent six duplex inversés avec accès et chambres au rez, jardin privé à l'arrière. Les espaces diurnes sont au premier étage, avec terrasse à l'avant. Deux maisons et deux duplex complètent le raccord à la rue Saint-Léonard. Blondel développe une conception originale de l'habitat et de la mitoyenneté. Alternative entre le bloc anonyme et l'addition d'individualités, l'assemblage des types de maisons permet l'identification. Les logements sont conçus pour répondre aux nouveaux enjeux de l'habitat: une pièce supplémentaire garantit une certaine flexibilité; située parfois de l'autre côté de la rue, son indépendance par rapport au logement est accentuée. Certains logements bénéficient d'une pièce complémentaire, d'un car-port ou d'un abri de jardin, pour s'adapter à la diversité des occupants et à leur évolution. Enfin, la différence entre habitat social et habitat moyen est estompée: les logements sont complètement mélangés au fil de la rue. *Avis du jury: Le jury apprécie particulièrement la multiplicité et la complexité des contraintes abordées et donc la richesse de l'analyse, (...) les qualités urbanistiques, et spécialement son articulation avec le quartier, sa bonne approche du contexte dans lequel s'inscrit l'idée développée. Le jury souligne l'aspect novateur de la conception de l'habitat en émettant des réserves sur la possibilité de créer une pièce indépendante du logement. Ne faudra-t-il pas l'intégrer dans le corps principal de l'habitat.*

**03 URBAN PLATFORM ET A2RC** // Les architectes mettent en place un clos et une place publique centrale, lieu de convivialité. Le clos s'articule autour



d'un axe vert censé désenclaver le quartier. Les toitures, parfois inclinées et parfois utilisées comme terrasses, rythment le front bâti. La trame des modules de logements est scandée par des murs végétaux, qui mettent en évidence le parcellaire. Chaque habitation a son garage, qui peut être transformé au gré de l'évolution de la cellule familiale. Pour assurer la durabilité technique et esthétique, les architectes de Urban Platform et A2RC misent sur des matériaux renouvelables et le contrôle social. Si le modèle péri-urbain est effectivement une demande des habitants, même en centre-ville, le jury craint que l'organisation pavillonnaire et l'image architecturale qui en découle qualifient ce projet comme "bourgeois", déstabilisant le quartier au lieu de s'y intégrer. Le jury regrette une trop grande uniformité architecturale, niant toute hiérarchisation ou traduction du lieu dans lequel on se trouve.

**04 ATELIER D'ARCHITECTURE AC & T ET MARIO GARZANITI** // Les architectes désirent valoriser la perception topographique du site, ce qui les conduit à orienter le projet sur un axe nord-sud. Cet axe est marqué par la circulation publique piétonne, une continuité végétale des collines au parc Reine Astrid (passerelle enjambant le fleuve), des logements ouverts au sud et fermés au nord (intérêt bioclimatique). Le projet propose deux approches de la mitoyenneté: la maison patio introvertie (clôture entre espace privé et espace public constituée d'un mur perforé pour permettre une légère perméabilité, jardins en cascade, gloriette en hauteur) et la maison duplex extravertie (clôture par des parois mobiles, contrôle social oblige). Rue Saint-Léonard et quai Coronmeuse, deux immeubles sont proposés, le premier destiné au logement social (sur pilotis pour dégager l'axe nord-sud), le second au logement moyen. Le vert est à l'honneur: toitures végétales, vues panoramiques dégagées, jardins privés vus de la rue. Le jury apprécie l'idée que le jardin

puisse être géré de manière autonome tout en ayant au départ un paysage "collectif" (...) Certains membres du jury estiment que le projet est trop clos et manque d'ouverture, d'aération avec le quartier.

**05 ARCHITECTES BAUMANS & DEFFET** //

Afin de préserver la continuité de la rue Saint-Léonard et de dévoiler l'intérieur d'îlot, les architectes Baumans et Deffet mettent en place un double système de composition: une bande de logements mitoyens orientés est-ouest (logement social et moyen) avec jardin à l'arrière, faisant face à deux petites rangées de maisons unifamiliales mitoyennes (logement moyen) orientées nord-sud, avec jardin à l'avant. L'idée est de prolonger la promenade urbaine à l'intérieur du site. La voiture est dès lors omniprésente, ce que regrette le jury. Les deux systèmes se déploient selon un système classique de construction mitoyenne (murs séparatifs structurels entre deux propriétés), système choisi pour sa simplicité tant aux niveaux structurel et thermique que spatial. Le système structurel, composé de maçonneries portantes, poutres et planchers en béton, donne une première définition de l'espace à habiter, là où les autres candidats ont préféré la flexibilité d'une structure ponctuelle. Le jury apprécie la simplicité et la modestie du projet. (...) Le traitement du mitoyen est trop conventionnel, l'habitat peu innovant.

**06 ATELIER D'ARCHITECTURE LANTAIR** //

Le projet a pour but de rassembler les logements autour d'un vide, vide à la fois semi-public et semi-privé qui suit l'axe nord-sud. Les deux front bâtis – le quai et la rue – sont traités comme des portes afin de garantir intimité et identité au site: un immeuble de logements prolonge le front bâti rue Saint-Léonard et des duplex sont proposés côté quai. La traversée de l'îlot est articulée par deux autres blocs de logements qui composent des placettes variées: côté quai (logement moyen), duplex et

logements pour personnes moins valides se répartissent autour de jardins-patios, côté cité Benoit (logement social), 9 maisons suivent le schéma des maisons ouvrières (jardin d'entrée – espace de vie – jardin privé). Le parcage est non-couvert, afin de privilégier l'espace public et la superficie habitable des logements. Pour le jury, le projet correspond à la typologie de la cité ouvrière, mais la volumétrie et le positionnement de l'immeuble rue Saint-Léonard entraînent une mauvaise intégration dans le quartier (...) Le projet ne favorise pas le contact avec l'extérieur. L'espace public, minéral, est jugé difficilement appropriable.

**07 HONORÉ, COMBLIN ET WILQUIN** //

Les architectes ont voulu créer de grandes perspectives transversales et plusieurs possibilités de passage depuis la rue Saint-Léonard vers le quai de Coronmeuse, ils proposent également de terminer le parcours par une passerelle vers le parc Astrid. Les limites du nouvel ensemble sont toutefois marquées par des surfaces aux couleurs vives. Les logements, de petite profondeur, orientés plein sud, sont regroupés en plusieurs rangées (de logement soit social soit moyen), l'îlot gardant une importante fluidité. Les rangées de ces volumes à une pente rappellent les toitures shed des aientours. Les matériaux (murs en brique, trottoirs en pavés) se veulent en continuité avec le quartier. L'argument principal est économique: maisons solaires passives, citerne d'eau de pluie, panneaux solaires mais aussi standardisation. L'effet de série est toutefois minimisé par quelques variantes au niveau de l'escalier (excroissance en façade possible) et par la symétrie. Le jury est séduit par la préoccupation environnementale forte; mais trouve le projet trop autonome par rapport au contexte périphérique. Le jury regrette un découpage en tranches trop prononcé des parcelles et des espaces publics souvent résiduels.

SÉVERINE ZAJTMAN